



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX

DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 04 septembre 2020**

OBJET: Commission d'Appel d'Offres

N°20-33

Président.....Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance.....Monsieur Raphaël MARTINE

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 04 septembre, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation, à 14 H 30 - salle Emile MAURICE de la Collectivité Territoriale de la Martinique, sur l'ordre du jour suivant :

1. **Délégations du Comité Syndical au Président.**
2. **Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical.**
3. **Mise en place des commissions.**
4. **Désignation des représentants du PNRM auprès des différentes instances.**
5. **Questions diverses.**

Etaient présents :

CTM :

MM. L. ADENET, B. BIROTA, L. BOUTRIN, F. CATHERINE, F. LORDINOT, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, – MMES C. BAURAS, K. BERNABE, J. DULYS-PETIT, M-L. LESDEMA, M. PLANTIN, M-F. TOUL,

Communes : -Membres titulaires :

M. C. LARCHER (Anses-d'Arlet), M. A. ALAMELU (Basse-Pointe), M. C. AMABLE (Bellefontaine), M. G. MONSTIN (Carbet), M. A. BIRON (Case-Pilote), M. J. MONFORT (Diamant), M. D. de LEPINE (Ducos), M. E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis), M. J. DOMERGUE (François), M. J-L. GUIZONNE (Grand-Rivière), M. D. DOULIN (Lamentin), M. J-C. VARACAVOUDIN (Macouba), M. E. GABRIEL (Marin), M. R. BRITHMER (Morne-Rouge), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), M. G. GLONDU (Rivière-Pilote), M. A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée), M. R. DULYBOIS (Robert),
Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. SAINT-CYR (Sainte-Anne), Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie), M. E. JULTAT (Schœlcher), M. C. PALIN (La Trinité), Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets), M. L. OCCOLIER (Vauclin).

Communautés d'agglomération :

M. N. MONSTIN (CAP NORD)

Etaient absents :

CTM :

M.G COUTURIER - M. C-A. MENCE – M. D. ZOBDA.

Communes :

M. L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort de France) – Mme L.BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – M. J.TABAR (Gros-Morne) – M. S.THALMENSY (Lorrain) – M. M.MICHALON (Marigot) – M. C.CYRILLE (Prêcheur) - M. A.SAINTE-ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) – Représentant (Saint-Joseph) – M. J.ELISABETH (Sainte-Luce) -

Communautés d'Agglomération:

Représentant.e (CACEM) – M. JF. BEAUNOL (CAESM)

Assistaient à la réunion : M. J. VILLERONCE, DGS et ses Collaborateurs.

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales en ses articles L2122 – 22, L2311-1, L1411-5 et L1414-2 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM, notamment, en son article 11,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** le Budget pour l'exercice 2020 du SM/PNRM approuvé en séance du Comité en date du 20 Mai 2020,
- Vu** la délibération n° 20-24 en date du 26 août 2020 portant élection du Président du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 20-25 en date du 26 août 2020 portant élection des Membres du Bureau du Comité Syndical sous la Présidence du Président élu,
- Vu** la délibération n°20-26 en date du 04 septembre 2020 de délégation du Comité au Président,
- Vu** le code de la commande publique,

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré

A la majorité des membres présents et représentés moins 1 abstention

le Comité Syndical**Article 1**

Approuve la constitution de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte du Parc.

Article 2

Cette commission est composée comme suit :

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Parc - Président
- Et de cinq membres désignés par l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte du Parc, sur la base d'une élection à la proportionnelle au plus fort reste.

Article 3

Le Président et les cinq membres présents de la commission ont seuls voix délibératives.

Article 4

Peuvent également assister aux réunions de la commission d'appel d'offres, avec voix consultatives :

- Monsieur le Comptable Public du Syndicat Mixte,
- Un représentant de la Direction de la Concurrence,
- Des personnalités compétentes désignées par le Président de la Commission en fonction de la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres,
- Un représentant du service technique compétent du syndicat mixte.

Article 5

Les cinq membres titulaires de la Commission et les cinq suppléants sont :

Titulaires :

Madame Marie-Line LESDEMA

Madame Marie-France TOUL

Monsieur Éric JULTAT

Monsieur Gérard MONSTIN

Monsieur Jean-François BEAUNOL

**Suppléants :**

Monsieur Robert DULYMOIS
Monsieur Raphaël MARTINE
Monsieur Ronald BRITHMER
Monsieur Albert ALAMELU
Madame Maryse PLANTIN

Article 6

Conformément au code de la commande publique, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Article 7

Mandat est donné au Président pour signer les actes et engager les procédures.

Article 8

Monsieur le Trésorier Principal et Monsieur le Directeur Général du Parc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 9

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du Parc.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 04 septembre 2020

Le Président,

Denis LOUIS-REGIS

